

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI 14 février 1967

Le PRÉSIDENT: Bonjour, Messieurs.

Mon bureau m'a fait savoir que d'autres membres viendront à la séance, et je crois que M. Forrestall a reçu le même message concernant des membres de son parti. Donc, s'il n'y a pas d'objection, je pense que nous continuerons l'étude du bill.

Je me permets de vous présenter nos témoins de la journée. D'abord, nous avons M. Humphrys, surintendant du Département des assurances à Ottawa; ensuite, nous avons le président de la *Excelsior Life Insurance Company*, M. Kenny, et l'agent parlementaire, M. Fell. M. Stanbury est le parrain du bill et je suis sûr que tout le monde le connaît.

Nous avons devant nous aujourd'hui le Bill n° S-26, Loi concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie. Aimerez-vous dire quelque chose en ce moment, M. Stanbury?

Sur le préambule.

M. STANBURY: Monsieur le président, avant que vous écoutiez les témoins, j'aimerais dire que lorsque la chambre discutait le bill en deuxième lecture, je pense que c'était M. Howard qui m'a demandé s'il y avait de la domination étrangère dans cette compagnie, et j'ai dit qu'autant que je sache, il n'y en avait pas. J'ai été informé depuis qu'il y a une participation assez considérable dans cette compagnie de la part d'une compagnie d'assurance américaine. Je l'ai dit à M. Howard, mais j'aimerais le dire ici officiellement. Je suis certain que les témoins donneront au Comité tous les renseignements sur ce point que le Comité désirera.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Stanbury. Afin qu'il n'existe dans l'esprit des membres aucun doute sur le bill, j'aimerais demander à M. Humphrys si son département est content du bill sous sa forme actuelle et s'il satisfait à ses conditions?

M. R. HUMPHRYS (*Surintendant, département des assurances*): Oui, monsieur le président. Nous avons discuté ce bill avec la compagnie et le département n'y voit pas d'inconvénient. Aimerez-vous que j'en explique la nature, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non, je pense que les membres pourront poser des questions à ce sujet.

M. LEGAULT: Monsieur le président, je pense qu'il vaudrait la peine si M. Humphrys pouvait nous en donner un exposé sommaire et expliquer précisément ce qu'est le but du bill.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez continuer, monsieur Humphrys.

M. HUMPHRYS: Monsieur le président, cette compagnie, soit la *Excelsior Life Insurance Company*, comme il a été dit à la chambre lors de la deuxième lecture, est maintenant une compagnie ontarienne. Elle a été constituée en corporation en 1889 par des lettres patentes en Ontario. Depuis 1897, elle a été enregistrée en vertu des lois fédérales sur l'assurance et a été surveillée par le département fédéral des assurances, mais en tant que compagnie provinciale. Elle a donc reçu ses pouvoirs sous le régime provincial mais elle s'est volontaire-